Nations Unies ECE/EX/2019/L.11



# Conseil économique et social

Distr. Limitée 4 décembre 2019

Français

Original: anglais, français,

russe

### Commission économique pour l'Europe

### Comité exécutif

108e réunion

Genève, 16 décembre 2019
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire
Affaires relatives au Comité du développement
urbain, du logement, et de l'aménagement du territoire :
décisions relatives au Comité du développement
urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

## Décisions relatives au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

#### Contexte

- 1. La quatre-vingtième session du Comité du développement urbain, du logement, et de l'aménagement du territoire a eu lieu du 2 au 4 octobre 2019. Le rapport de la session figure dans le document ECE/HBP/201.
- 2. Dans le cadre de ses délibérations, le Comité a approuvé le programme de travail de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme «Logement, aménagement du territoire et population» pour 2020, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2019/8.
- 3. Le Comité a approuvé la prorogation du mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour la période 2021–2025, ainsi que son mandat révisé, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2019/6, et le programme de travail du Groupe de travail pour la période 2020–2021, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2019/7.
- 4. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions susmentionnées.

### Projet de décision

- 5. Le Comité exécutif approuve :
- a) Le programme de travail de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » pour 2020, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2019/8;

GE.19-20871 (F)





- b) La prorogation du mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour la période 2021–2025 et son mandat révisé, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2019/6; et
- c) Le programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2020–2021, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2019/7.